

ABONNEMENTS Nord et Départements limitrophes. 4 fr. 50 6 fr. 18 fr. Autres Départements. 5 fr. 50 11 fr. 22 fr.

N° 182 Jeudi 29 Juin 1899 N° 182 EDITION \*\*\*\*

ANNONCES Les Annonces sont reçues à la Société Générale de Publicité, 7, rue Drouot, Paris (Téléphone 227.88) et dans ses succursales LILLE, 26, rue Faidherbe et dans les bureaux de l'Administration du journal

Millerand

L'avocat de Paul Lafargue, d'abord. Vous en souvient-il, prolétaires de France? C'est de l'épilogue de l'horrible drame de Fourmies qu'il s'agit.

L'armée — qui n'avait pourtant point alors Galliffet à sa tête, — venait d'essayer ses feux sur des poitrines ouvrières. Un cri d'indignation et de douleur s'éleva de tous les coins du monde civilisé.

Pour se couvrir du crime dont ils portaient la responsabilité morale — la plus haute, la plus grave, — les gouvernants de l'époque traînèrent deux innocents en Cour d'assises. A la barre, Millerand se leva.

« J'ai sous les yeux son admirable réquisitoire contre les bourreaux. Ce fut la vengeance superbe du socialisme iniquement traqué. Le jury condamna, mais, à son tour, le Suffrage Universel condamna le jury, bientôt. L'avocat de Douai porta devant les électeurs de Lille, en effet, l'argumentation que n'avait pas voulu comprendre douze hommes butés aux préjugés de classe et les électeurs envoyèrent triomphalement Lafargue à la Chambre des députés.

Les victimes vivantes de Fourmies étaient vengées, — vengées par Millerand, vengées par Guesde, vengées par les socialistes lillois qui, de ce jour, virent tomber devant eux les portes des pouvoirs publics, à peine entrebâillées jusqu'alors! Et les victimes mortes, celles qui dormaient là-bas dans le petit cimetière accoté à la lièze des Ardennes, étaient elles aussi vengées.

le collaborateur de M. Waldeck-Rousseau, son adversaire de Roubaix! M. Eugène Motte s'en indigna et montre le poing à M. Waldeck-Rousseau. Ce spectacle suffirait presque à inspirer ma conduite, si je ne connaissais Millerand.

Je me dirais: du moment que l'homme qui personnifie à la Chambre la réaction capitaliste est furieux à ce point, c'est que le nouveau cabinet peut-être même à cause de cela — ne se pliera pas aux exigences de la réaction capitaliste!

Mais, pour juger Millerand, il n'est pas besoin de faire état des colères de M. Eugène Motte... Millerand ministre est le même homme que Millerand avocat, que Millerand député: il reste un socialiste convaincu, un grand caractère et un grand cœur.

Vous le dites ambitieux? Allons donc! son talent n'est pas d'hier et il était ministrable avant le discours de saint-Mamé! Non! Millerand ignore les ambitions vulgaires et basses. Si, à l'accepté de s'associer à une œuvre de défense républicaine sans regarder le passé de ceux que la « conscription parlementaire » a réunis autour de lui pour la même œuvre, c'est parce qu'il a cru servir encore les intérêts de son parti, du nôtre.

Quant la surprise première — et très légitime, d'ailleurs, — sera passée, beaucoup de ceux qui critiquent encore Millerand rendront justice à son abnégation, car c'est de l'abnégation que d'accepter de monter au pouvoir aux heures que nous traversons, et de se jeter ainsi en pâture à ses adversaires et à ses amis, hélas! C'est de l'abnégation et c'est aussi de l'audace...

FIGURES M. WALDECK-ROUSSEAU

Né à Nantes le 2 décembre 1846, M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil, ministre de l'Intérieur, est le fils de l'ancien représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, mort à Nantes en 1882.



Avocat comme son père, M. Waldeck-Rousseau se fit d'abord inscrire au barreau de Nantes, puis à Rennes, où il exerça pendant six ans. Il fut élu député de la Ire circonscription de Rennes par 876 voix.

Reçu dans la même circonscription le 21 août 1881, il entra comme ministre de l'Intérieur dans le cabinet du 14 novembre 1881, présidé par Gambetta.

Il se signala par ses tentatives pour empêcher les empiétements des influences politiques dans l'administration. Il adressa à ce propos, aux préfets, pour les mettre en garde contre les recommandations des députés, une circulaire qui fit quelque bruit.

NOS DEPÊCHES CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 27 juin. — La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Maurice Faure, vice-président.

M. Augé fait une rectification au procès-verbal. Il rappelle l'ordre de la séance que ce rappel à l'ordre ne figure pas au Procès-Verbal. L'orateur se considère comme honoré par le rappel à l'ordre dont il a été frappé, et il n'admet pas d'être rappelé aux convenances par un président, même académicien.

LA REVISION DE LA CONSTITUTION

UNE PROPOSITION DE DEROULEDE M. Paul Droulede dépose un projet de résolution, en faveur duquel il demande l'urgence, et tendant à la revision des lois constitutionnelles.

M. Droulede, — Le ministre compétent n'est pas le. Mouvements divers. M. Alexandre Bertrand demande le renvoi de la proposition de M. Droulede à la commission déjà nommée pour examiner les diverses propositions concernant la revision de la Constitution.

Le gouvernement se joint au président de la commission pour appuyer le renvoi de la proposition de M. Droulede à la commission déjà nommée. Applaudissements à gauche.

VIOLENT INCIDENT

M. Droulede lui succède. Il tient, dit-il à répondre à M. Viviani: il n'est nullement question dans sa proposition de la demande de révision de la Constitution.

M. Droulede continue au milieu du bruit. Il veut, dit-il, la République du peuple, car celle que nous avons ne mérite pas ce nom. (Violentes protestations sur un grand nombre de bancs à gauche. — Applaudissements sur divers bancs à droite.)

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

La Chambre aborde la discussion de la proposition, retour du Sénat, relative aux accidents de travail, en ce qui concerne les accidents de travail.

M. Bertrand combat la proposition. M. Droulede, ministre du commerce, expose l'économie de la proposition et en fait ressortir les avantages.

M. Luchaire parle ensuite des traitements des fonctionnaires nouveaux qui vont être créés par suite de vote de la nouvelle loi.

Vote de la proposition

Les articles 1 et 2 sont adoptés. Après quelques courtes explications de M. de Roulede l'ensemble de la loi est adopté par 359 voix contre 101.

LES BOISSONS HYGIÉNIQUES

On aborde la discussion du projet de loi relatif aux droits d'octroi sur les boissons hygiéniques.

Amendement Vaillant

Vaillant présente une disposition additionnelle destinée à faire bénéficier de la prorogation des tarifs des droits d'octroi à partir du 1er janvier 1901.

La proposition est adoptée, ainsi que l'amendement de Vaillant, par 359 voix contre 101.

Au Sénat

Paris, 27 juin. — Séance à 3 h., sous la présidence de M. Fallières, président.

Echos & Nouvelles

Les Américains il faut s'en rendre compte, en fait d'écoulement.

MILLERAND ET LES FACTEURS

Les facteurs des postes de Paris ont fait remettre au nouveau ministre du commerce, Millerand, une pétition ainsi conçue: « Les facteurs désirent que le mouvement en préparation se fasse par rang d'ancienneté, en accordant la priorité, comme il a toujours été fait, aux facteurs de l'ancien Paris... »

LA BELLE SARAH

FEUILLETON DU 29 JUIN 1899 17 LA BELLE SARAH PAR PIERRE ARNOUS PREMIÈRE PARTIE Une victime du mariage I Ce que Perrotty vit sur la Butte-Montmartre — Voilà! voilà! fit ce dernier en se frottant les yeux et en sautant sur le sol.

LA BELLE SARAH

deux affaires des autres! fit une voix narquoise. — Voilà! fit une autre voix. — Et un autre coup de poing envoya Perrotty rouler sans connaissance sur le pavement.

LA BELLE SARAH

seulement, vous auriez bien pu vous dire que vous me mettiez là dans une situation fâcheuse. Me voyez-vous allant dire bénévolement aux juges que j'étais, en effet, un mari infortuné, un époux ayant cessé de plaider?

LA BELLE SARAH

moins par pitié que dans la crainte d'être surpris s'il restait trop longtemps sur cette route déserte en face de cette femme inanimée.